



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du mardi 02 mai 2023

2023 - 054	NOMBRE DE MEMBRES
	<ul style="list-style-type: none"> - Afférents au Conseil Municipal : 23 - En exercice : 23 - Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 26/05/2023
	Date d'affichage : 26/05/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le mardi 02 mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, LABAT, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, BIARNES, LAGRASSE, CONSTANTIN, GATUINGT, MESPLEDE, DEHEZ (à partir du point n°03), LAHONTAN, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

Mme LALANNE a donné procuration à M. VILATON

Mme CAZENAVE a donné procuration à M. BEDAT

Mme HOURQUET a donné procuration à Mme WLUSEK

M. SEIRACQ a donné procuration à M. ETIENNE

M. MARIMPOUY a donné procuration à M. LABAT

M. DARRACQ a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

*Secrétaire de séance : **M. Benoît LABAT***

OBJET :

**AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
POUR SIGNATURE POUR L'ACQUISITION ET LA MAINTENANCE D'UN
PANNEAU D'AFFICHAGE NUMERIQUE A LA PORTE DE LA MAIRIE**

CONSIDERANT la réglementation liée à l'affichage obligatoire (urbanisme, état-civil, etc) à la porte de la mairie,

CONSIDERANT la possibilité d'optimiser architecturalement et visuellement l'affichage actuel en déposant 4 armoires remplacées par un seul panneau,

VU les offres proposées par trois sociétés différentes (ADTM, COLOR NETWORKS, SOLSYSTEMS) pour la fourniture d'un panneau numérique et sa maintenance,

VU la proposition de la société SOLSYSTEMS jugée la mieux disante

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**



DECIDE de retenir l'offre de la société SOLSYSTEM de Lahonce pour un montant d'acquisition de 13 933.25 € TTC et un contrat de maintenance annuel de 1 051.23 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer le bon de commande et le contrat de maintenance

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **04 mai 2023**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230502 – DE2023054
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).